

Annexe 2 : Les objectifs et le plan d'actions du SAGE de la Largue

Les objectifs du SAGE de la Largue

- Viser constamment le meilleur rapport efficacité coût des investissements ainsi que de leurs frais de fonctionnement ultérieurs.
- Restaurer et valoriser les richesses des cours d'eau et des milieux aquatiques pour rétablir leur fonctionnalité et favoriser leur intégration dans l'espace et leur appropriation locale.
- Prévenir les risques d'inondation des zones habitées.
- Obtenir d'ici 2002 une ripisylve diversifiée quant aux espèces et classes d'âges des arbres, avoir protégé les berges en respectant l'écosystème grâce à des techniques végétales et maintenir ou restaurer la continuité des milieux y compris en zone urbanisée ou lors de franchissement d'ouvrages (pont, seuils,...). Mettre en place un dispositif d'entretien.
- Obtenir d'ici à 2002 un parc de seuils à la fois en bon état et suffisant pour garantir la stabilité du profil en long de la Largue et de ses affluents, et entretenir régulièrement les ouvrages.
- Assurer la franchissabilité des ouvrages par les espèces piscicoles (migratoires ou non) présentes et la faune semi aquatique en général.
- Permettre l'accès aux cours d'eau sur tout leur linéaire pour les piétons et les engins d'entretien à l'échéance de 5 ans, sans pour autant favoriser la création de pistes ou de chemins, ni d'accroître le dérangement de la faune sauvage.
- D'ici 5 ans, restaurer les ponceaux sur la rigole et reconquérir, dès la première année du SAGE, les berges de la rigole de Friesen occupées par l'agriculture en assurant la gestion de leur végétation et en favorisant l'accès des berges aux piétons et pêcheurs.
- Préserver toutes les zones inondables restantes dans leur fonctionnalité initiale.
- Conserver ou recréer le maximum de prairies et de boisements naturels en bord de cours d'eau et en zone inondable.
- Préserver les zones humides existantes, reconquérir et réhabiliter celles qui ont été dégradées en établissant des priorités.
- Favoriser la mise en place de modes de gestion respectueux du patrimoine naturel.
- Mettre en place une gestion globale de la pêche, des milieux et de la faune aquatiques.
- Démocratiser la pêche sur les cours d'eau et favoriser la réciprocité sur le bassin versant.
- Maintenir et restaurer la continuité des milieux et les réseaux qu'ils constituent surtout dans les traversées d'agglomérations.
- Protéger les boisements alluviaux et les prairies inondables dans le lit majeur.
- Maintenir ou restaurer des capacités d'accueil pour la faune des milieux humides en particulier (avifaune, amphibiens, mammifères).
- Constituer un réseau de sites de reproduction et de refuge pour les espèces les plus sensibles : grenouille des champs.

- Limiter la création de nouveaux étangs et aménager les plans d'eau existants en incitant à une gestion permettant de réduire leurs impacts sur le milieu aquatique.
- Améliorer, développer et pérenniser la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- Garantir une eau de bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des communes dans les meilleurs délais, en tout état de cause avant 2002.
- Améliorer la qualité actuelle de l'eau d'alimentation et de la ressource par rapport au paramètre nitrate au point de puisage (puits ou source), afin de rester sous la valeur guide de 25 mg/l.
- Garantir la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides, par la mise en place d'actions préventives efficaces et un suivi de l'évolution de ces paramètres.
- Régulariser ou réviser l'ensemble des périmètres de protection pour fin 1999, mettre en œuvre les indemnisations et appliquer les arrêtés de protection de captage.
- Informer et sensibiliser la population aux risques secondaires liés à l'utilisation d'une eau trop douce.
- Rétablir la qualité de l'eau distribuée de l'ensemble des collectivités concernées par rapport à l'arsenic et éviter la recherche de nouvelles ressources dans "le secteur à risque".
- Sécuriser la distribution d'eau potable par la mise en place d'interconnexions et de permanences.
- Elaborer des plans d'intervention de sécurité en cas de pollution accidentelle.
- Assurer la sécurité incendie en tout point du réseau.
- Réaliser d'ici le 31 décembre 2000, l'ensemble des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes.
- Délimiter les agglomérations d'assainissement de plus de 2 000 équivalents-habitants.
- Réaliser d'ici le 31 décembre 2000 l'étude diagnostic des communes restantes.
- Etablir les programmes de travaux avant le 31 décembre 2001 et réaliser les travaux prioritaires avant le 31 décembre 2005.
- Mettre en place systématiquement des règlements d'assainissement pour l'entretien et la maintenance des réseaux et des branchements.
- Arriver d'ici à l'an 2005 à la mise en place de systèmes d'épuration cohérents avec les objectifs du milieu récepteur sur le périmètre du SAGE.
- Mettre en place les services d'assainissement autonome des collectivités d'ici 5 ans.
- Mettre en œuvre les nouvelles prescriptions techniques.
- Parvenir au niveau d'objectifs de qualité fixé par l'arrêté de 1976.
- Compléter ces objectifs dans un délai de 2 ans sur le plan des pollutions autres que les matières organiques et oxydables, et développer les actions pour atteindre ces objectifs ainsi que le réseau de suivi.
- Restaurer le canal Freycinet et ses annexes pour réduire les besoins en eau.
- Eventuellement rechercher la possibilité de disposer d'une nouvelle ressource en eau pour le besoins du canal.
- Dans un premier temps (5 ans), et dans la mesure du possible, le prélèvement d'eau sera limité pour les besoins de la navigation à 200 l/s en été.
- Restaurer les ouvrages en vue de réduire les pertes et les fuites d'eau.
- Automatiser la prise d'eau pour sa télégestion.
- Améliorer la situation à l'étiage, par la fixation d'un objectif de QMNA à terme de 300 l/s1 à Illfurth et Friesen, et de seuils d'alerte et d'action de VCN3 = 300 l/s et 250 l/s.

- Réduire l'impact du plan d'eau sur le régime et la qualité des eaux : respecter le débit de prise et de vidange, éviter la surverse, installer l'assainissement.
- Réduire l'impact sur la faune, les rejets d'espèces indésirables vers la Largue ou les activités bruyantes.
- Améliorer la connaissance des aquifères et mettre en place un dispositif de suivi.
- Améliorer la connaissance des mécanismes de transfert des polluants vers les eaux souterraines en zone de collines (effet du ruissellement).
- Identifier les risques de pollution, et, le cas échéant, préparer une réponse adaptée.
- Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, industrielles et commerciales sur la ressource en eau.
- Mieux valoriser la ressource en eau dans la filière économique.
- Imposer l'eau dans sa dimension globale, à la politique d'aménagement.
- Améliorer la qualité de l'eau distribuée au bétail et utilisée pour les opérations sanitaires.
- Homogénéiser les conditions économiques d'approvisionnement en séparant les compteurs des exploitations de ceux des habitations et maîtriser le coût de l'eau pour le bétail.
- Eviter le développement de l'irrigation sur le bassin de la Largue en grande culture.
- Achever la mise aux normes des bâtiments d'élevage, en fixant en fonction des besoins, les capacités de stockage nécessaires et en tenant compte de la spécificité du Sundgau.
- Réduire l'excédent de fertilisation ainsi que les fuites de nitrates et suivre l'évolution à l'échelle du bassin versant, à partir des analyses de l'étude globale de 1995.
- Inciter les agriculteurs à éviter les drainages nouveaux.
- Promouvoir des pratiques culturales compatibles avec le maintien et l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
- Favoriser et organiser le développement du tourisme fluvial.
- Poursuivre la réalisation des itinéraires cyclables en respectant les habitats et la quiétude de la faune sauvage.
- Restaurer l'ensemble du Canal Freycinet et améliorer la qualité paysagère.
- Permettre une activité de canoë kayak et des autres sports nautiques en toute sécurité là où c'est possible et quand c'est possible.
- Eviter les prélèvements d'eau abusifs en période d'étiage et les pollutions lors des vidanges des piscines.
- Dynamiser le transport de marchandises.
- Mettre en place un Groupement de Défense Sanitaire (G.D.S.) sur le bassin de la Largue et renforcer les contrôles sanitaires lors des transits et les inspections des installations classées.
- Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités artisanales, industrielles et commerciales sur la ressource en eau, (notamment des rejets liquides des ménages et assimilés).
- Intégrer les objectifs du SAGE dans le SDAU et les POS à l'occasion de leur création ou de leur révision.
- Suivre l'impact des décharges sur les eaux et réhabiliter les anciens sites.
- Mieux connaître et maîtriser les impacts de l'entretien des voies de circulation routière sur le milieu aquatique.
- Dans l'intérêt des contribuables-consommateurs d'eau, viser dans toutes les opérations le meilleur rapport efficacité-coût.

Le plan d'actions du SAGE de la Largue

		Début	Durée (10 ans ou précisée)	Maître d'ouvrage et partenaires	Coût		Emploi
					annuel en MF	total en MF	
	I - GESTION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES				2,17	13,8	1,2
1	Le SMARL a adopté un plan pluriannuel permettant d'ici à 2002 d'effectuer des coupes sélectives d'arbres, des replantations pour diversifier la rive et des protections de berge par techniques végétales.	96	5 ans	SMARL	0,50	3	
2	Le SMARL a prévu, avec l'appui du Département, d'ici 2002 de reprendre l'ensemble des ouvrages qui le nécessitent et de créer des seuils rustiques sur les affluents qui subissent des érosions.	95	4 ans	SMARL	0,70	3	
3	Emploi par le SMARL d'un technicien de rivière dont la tâche serait d'entretenir la végétation de rive et de rapporter en permanence une connaissance du linéaire en liaison avec les communes et les usagers.	98	Permanent	SMARL	0,20	2	1
4	Achat des bandes en bords de cours d'eau par les collectivités : SMARL, communes, syndicats.	92	10 ans	Collectivités	0,10	1	
5	Aménagement des accès et des clôtures et sensibilisation des exploitants agricoles	99	5 ans	C.A. syndicats	0,10	0,5	
6	Voies Navigables de France assurera l'entretien et la conservation de ses ouvrages en tenant compte du patrimoine faunistique et floristique.	98	Permanent	V.N.F.			
7	Restauration de l'ensemble des pontons supportant des voies communales et des chemins d'exploitation	98	5 ans	V.N.F.	0,20	1	
8	Entreprendre auprès des collectivités une démarche de sensibilisation en vue d'obtenir la suppression des rejets d'eaux usées dans la rigole d'ici 5 ans.	99	5 ans	V.N.F.	0,02	0,1	
9	Sensibilisation des Associations Foncières pour les rejets des fossés de remembrement dans leur forme actuelle, et si cela est impossible, création de bacs de rétention ou de contre fossés avant rejet à la rigole.	99	10 ans	Collectivités A.F.	0,03	0,5	
10	Inciter à l'achat, la location ou la contractualisation des zones humides par des collectivités ou des associations reconnues d'utilité publique, comme le Conservatoire des Sites Alsaciens (C.S.A.).	98	10 ans	Collectivités CSA, DIREN	0,20	2	
11	Inciter au maintien de l'exploitation extensive des étangs à forte valeur patrimoniale; éviter le développement d'usages de loisirs intensifs et préserver la qualité de leurs eaux d'alimentation.	98	5 ans	Collectivités	0,00	0	
12	Elaborer un schéma directeur pour les plans de gestion piscicole (PGP)	99	5 ans	FDAAPPMA, CSP	0,02	0,1	0,2
13	Recenser les écrevisses, les grenouilles des champs et les autres batraciens, gastéropodes, odonates, poissons sur le bassin versant et protéger leurs habitats par la mise en place, si nécessaire, de protections de biotope.	99	2 ans	CG, FDAAPPMA, CSP	0,05	0,1	
14	Inciter les communes à transférer leur droit de pêche au SMARL pour réaliser une réciprocité globale sur le bassin versant de la Largue.	99	5 ans	SMARL, DDAF, FDAAPPMA	0,00	0	
15	Inciter les 4 Amicales du bassin à se regrouper en AAPPMA de la basse Largue pour la location de la pêche sur les cours d'eau du bassin, à l'exclusion des étangs, propriété privée de chaque amicale.	99	2 ans	FDAAPPMA, CSP, DDAF	0,00	0	
16	Maintenir, voire rétablir la continuité de l'habitat avec libre circulation de la faune aquatique et semi-aquatique, en particulier au niveau des seuils et dans les zones urbanisées.	98	Permanent	SMARL, Collectivités	0,05	0,5	
17	Elaboration et diffusion d'un schéma type d'étang prenant en compte les objectifs du SAGE et d'un formulaire de déclaration de vidange d'étang.	99	1 an	DDAF, CSP			

		Début	Durée (10 ans ou précisée)	Maître d'ouvrage et partenaires	Coût		Emploi
					annuel en MF	total en MF	
	II - GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE				5,04	20,5	1
1	Mise en place d'un programme de visites des ouvrages et de conseil par les services de la DDASS avec les gestionnaires.	99	Permanent	DDASS, Collectivités	0,00	0	
2	Sensibilisation des communes au problème de qualité par une gestion plus globale de la filière d'alimentation en eau potable.	99	Permanent	DDASS, Collectivités	0,00	0	
3	Mise en place de traitements de désinfection préventifs ou curatifs si nécessaire.	99	5 ans	Collectivités	0,30	1,5	
4	Mettre en place des services d'assainissement autonome dans les communes.	98	Permanent	Collectivités	0,25	2,5	1
5	Achèvement et révision des périmètres de protection.	98	2 ans	MISE, Collectivités	0,50	1	
6	Développer les achats et échanges des terrains dans les périmètres rapprochés par les collectivités pour relocalisation avec un cahier des charges précis et adapter les pratiques agricoles dans les périmètres de protection.	98	10 ans	Collectivités	0,50	5	
7	Intégrer les aquifères du Sundgau dans le réseau de connaissance des eaux souterraines du bassin Rhin-Meuse et réaliser un inventaire périodique plus précis du type "inventaire qualité de la nappe d'Alsace" et cartographie.	98	2 ans puis permanent	DIREN, AERM	0,15	0,3	
8	Substitution des ressources polluées par l'arsenic	96	3 ans	Collectivités, Etat	0,70	2,5	
9	Mettre sur pied avec les collectivités concernées, un réseau général de surveillance et d'astreinte 24H/24H et élaborer un plan général de télésurveillance.	2000	5 ans	Collectivités	0,40	2	
10	Effectuer la cartographie et la modélisation des réseaux AEP et du service incendie.	99	5 ans	Collectivités	0,10	0,5	
11	Aménager les points d'eau naturels potentiels, pour les pompiers en particulier à l'occasion des travaux en rivière.	98	5 ans	SMARL, Collectivités	0,04	0,2	
12	Réaliser les études de zonage et les zonages d'assainissement collectif et non collectif	98	10 ans	Collectivités, AERM	0,20	2	
13	Mettre en place les périmètres d'agglomération et les objectifs de dépollution au fur et à mesure du choix des regroupements et de la signature des contrats de travaux.	98	7 ans	MISE-DDAF	0,00	0	
14	Réaliser les études diagnostic d'assainissement et établir les plans des réseaux d'évacuation d'eaux usées existants.	98	1 an	SMARL, Collectivités	1,60	1,6	
15	Elaborer un réalement d'assainissement cadre.	98	1 an	Collectivités	0,10	0,1	
16	Etablir les programmes pluriannuels d'assainissement prioritaires pour le milieu couvrant le périmètre du SAGE. Mise en place de dispositifs d'assainissement et de réseaux.	98	7 ans	Collectivités, AERM	0,00	0	
17	Fixer des objectifs de qualité complémentaires et le réseau de suivi y afférent.	99	2 ans	DDAF, MISE	0,00	0	
18	Les réseaux de mesure de la qualité des eaux superficielles seront harmonisés et complétés pour répondre au suivi des objectifs.	2000	3 ans	DIREN, AERM, SMARL	0,10	0,3	
19	Réaliser un inventaire périodique de la qualité des eaux souterraines du Sundgau	1998	5 ans	AERM-Région	0,10	1	
20	Mise en place d'un programme d'entretien du canal préventif basé sur le principe de diagnostics préalables périodiques.	99	Permanent	V.N.F.			
21	Optimiser les prélèvements pour la navigation à l'étiage.	98	Permanent	V.N.F.			

		Début	Durée (10 ans ou précisée)	Maître d'ouvrage et partenaires	Coût		Emploi	
					annuel en MF	total en MF		
III - L'EAU ET LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES						10,62	94,1	
1	Mise en place d'un programme d'aide au développement des abreuvoirs automatiques dans les pâtures permettant de remplacer les zones d'accès directs du bétail à la rivière.	99	5 ans	C.A., Collectivités	0,10	0,5		
2	Développer l'opération ferti-mieux Sundgau de sensibilisation aux impacts de la fertilisation sur l'environnement menée par la profession agricole sur la base du volontariat	97	Permanent	C.A.	0,10	0,5		
3	Mettre en œuvre les contrats territoriaux d'exploitation prenant en compte les objectifs du SAGE, et pérenniser et renforcer les MAE d'aide au maintien en herbe en bord de cours d'eau dans ce cadre	98	Permanent	D.D.A.F., C.A., Syndicats,	2,00	20		
4	Promouvoir les techniques d'enherbement des maïs en culture intercalaire et intermédiaire et la mise en place de cultures d'hiver en particulier dans les parcelles en devers.	99	5 ans					
5	Mise en place d'un fauchage différencié en respectant les périodes de reproduction de la faune sauvage.	99	Permanent					
6	Sensibilisation des utilisateurs de pesticides aux effets sur l'environnement et tout particulièrement sur l'eau, par des réunions d'information dont l'objectif est le changement des pratiques culturales	98	5 ans					
7	Mise en place d'aides à l'aménagement de franchissement des cours d'eau par les troupeaux compatibles avec la gestion de l'eau.	99	5 ans	C.A., AERM, SMARL	0,10	0,5		
8	Achèvement de la mise aux normes des élevages par le P.M.P.O.A.	98	5 ans	C.A.	1,20	6		
9	Promouvoir l'agriculture biologique.	99	5 ans	C.A., DDAF	0,20	1		
10	Restauration du canal Freycinet et de ses annexes	99	10 ans	V.N.F., Collectivités	6,00	60		
11	Elaborer un programme pluriannuel de promotion de la voie d'eau et de l'activité touristique du Bassin de la Largue.	99	5 ans	V.N.F., Collectivités	0,02	0,1		
12	Renforcer la sécurité du tourisme sur le canal.	2000	5 ans	V.N.F.	0,20	1		
13	Créer des points d'arrêt à Valdieu-Lutran et Montreux-Château.	2000	5 ans	V.N.F., Collectivités	0,40	2		
14	Elaborer un zonage mentionnant les secteurs interdits et un calendrier pour les périodes où le canoë n'est pas souhaitable dans le cadre d'un code de bonnes pratiques	99	Permanent	SMARL, DDJS, DDAF				
15	Informers les entreprises et les élus des potentialités de la voie d'eau Freycinet en terme de transport de certaines marchandises (fuel lourd, pondéreux, déchets industriels, etc...)	98	Permanent	V.N.F., C.C.I.				
16	Mettre en place un G.D.S..Pisciculture	99	Permanent	D.S.V.				
17	Recenser les activités commerciales, artisanales et industrielles qui ont un impact sur l'eau.	99	2 ans	CCI, MISE, SMARL				
18	Recenser les déchets liquides et mettre en place un système de collecte et de traitement de ces effluents.	99	Permanent	Collectivités, AERM				
19	Réhabilitation des décharges et suivi de leur impact sur les eaux superficielles et souterraines	90	Permanent	Collectivités, DDAF, CG	0,20	2		
20	Adaptation des stocks de sel de déneigement des gestionnaires de voirie	99	5 ans	DDE, Collectivités	0,10	0,5		
Total et moyenne annuelle sur 10 ans					12,74	127,4		